

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a assuré aux Canadiens que le niveau de contamination est bien inférieur au niveau de risque. Nous attendons les conclusions du ministère de l'Environnement quant à ses effets sur la faune.

Le problème de la contamination par la dioxine n'est pas nouveau, mais ce n'est que tard l'automne dernier que le ministère des Pêches et des Océans et celui de l'Environnement ont entrepris un programme national visant à déterminer les niveaux de dioxine alentour des usines canadiennes de pâte à papier. C'est grâce uniquement à la publicité entourant l'étude de Greenpeace que l'unique laboratoire de testage du ministère des Pêches et des Océans a accordé la priorité aux échantillons de la Colombie-Britannique.

Depuis que le rapport de Greenpeace a été rendu public, la société MacMillan Bloedel a annoncé qu'elle mettrait fin à la contamination par la dioxine près de ses usines d'ici le 31 mars en utilisant un autre processus. Je me réjouis de la décision de la MacMillan Bloedel. Je me demande cependant si elle n'aurait pas trouvé plus tôt une solution de rechange si le gouvernement fédéral avait accordé une plus grande priorité à ce problème et avait commencé plus tôt à faire des tests.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE SUR LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, l'accord de libre-échange Canada-États-Unis est avantageux pour notre secteur énergétique. Le Canada sera un fournisseur fiable si les États-Unis sont un client fiable. Les deux pays partageront leurs réserves énergétiques en cas de pénurie. Ce n'est pas nouveau. A l'engagement que nous avons pris depuis longtemps par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie, vient s'ajouter un engagement basé sur une réalité, l'interdépendance et les conséquences globales catastrophiques des pénuries d'énergie.

Les deux pays restent libres de décider s'il faut permettre les exportations et à quel moment, et ils peuvent continuer à surveiller les exportations et à octroyer des permis à cette fin. L'accord n'empêchera nullement le Canada d'appliquer sa propre politique énergétique puisque les restrictions actuelles sur les mainmises étrangères ont été maintenues. Les provinces conserveront le droit de réglementer sur leurs ressources.

• (1410)

Pour continuer à mettre en valeur nos ressources pétrolières, il nous faudra bien plus de 100 milliards de dollars d'ici la fin du siècle. Les tendances de l'offre et de la demande nous montrent que nous entrons dans une ère au cours de laquelle la production énergétique intérieure sera dominée par les mégaprojets. L'accord offre aux investisseurs éventuels, Canadiens ou étrangers, un accès garanti aux ressources énergétiques du marché nord-américain tout entier. Notre stratégie d'aide aux mégaprojets ne peut être appliquée que de façon sélective.

Oui, monsieur le Président, l'accord de libre-échange est avantageux pour le secteur énergétique et pour le Canada.

Article 21 du Règlement

[Français]

LES PENSIONS

LA NÉCESSITÉ DE RETIRER LE PROJET DE LOI C-33

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, hier le gouvernement avait annoncé son intention de débattre en deuxième lecture le projet de loi C-33 modifiant les régimes de pensions dans la Fonction publique. Heureusement, il a changé d'idée. Je suis heureux de dire qu'il a changé d'idée, car le projet de loi, d'après moi, est discriminatoire et injuste envers les serviteurs de l'État qui paient, on le sait, une forte proportion de cette indexation et de ces pensions.

Monsieur le Président, le projet de loi vise à retirer la pleine indexation et la pleine garantie d'indexation aux pensionnés de l'État. Je suis pour l'indexation des pensions, je suis pour une protection accrue contre la pauvreté pour les personnes âgées, je suis pour une saine gestion des fonds de pensions publics, je suis pour un comité de gestion employeur-employé pour discuter et administrer les régimes de pensions, mais je suis contre le projet de loi C-33 parce qu'il est injuste et discriminatoire.

Le projet de loi C-33 devrait être retiré. Tous les députés conservateurs devraient se lever l'un après l'autre et dire où ils se situent dans ce débat. Et pour l'amour du bon Dieu, protégez les pensionnés de l'État, dites que vous êtes contre le projet de loi C-33!

* * *

[Traduction]

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

LE CONSEIL CONSULTATIF—ON DEMANDE L'APPUI DES DÉPUTÉS

M. Denis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour répondre aux récentes observations du député de St-Jean-Est (M. Harris) sur la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ses critiques sont sans fondement. Je déplore le fait qu'il pratique le sectarisme politique dans le cas d'une agence dont dépend l'avenir économique de la région atlantique.

Bien sûr, d'après monsieur Savoie, certains hommes d'affaires de la région ont rappelé que, à l'occasion, des considérations politiques d'ordre sectaire avaient déjà motivé les initiatives en matière de développement régional. Pour éviter cela à l'avenir, monsieur Savoie a recommandé la nomination d'un conseil consultatif chargé de guider les travaux de la nouvelle agence. Le gouvernement s'est empressé d'établir ce conseil formé de 19 personnes du Canada atlantique—représentant tous les partis politiques et toutes les professions—qui font maintenant bénéficier les habitants de la région de leurs conseils d'experts.

J'implore le député et tous mes collègues du Canada atlantique de renoncer en l'occurrence au sectarisme politique car s'il est une question à laquelle tous les élus du Canada atlantique devraient donner leur plein appui c'est bien celle des efforts de développement régional entrepris par les autorités fédérales.